

Règlement du jeu Jeu Toupret Magic

Article 1 – Société organisatrice

La société TOUPRET SA, au capital de 8 000 000 euros, immatriculée au RCS d'Evry sous le n° B 964 201 859 et dont le siège social se situe à Corbeil-Essonnes organise en France Métropolitaine un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé Jeu Toupret Magic du 19/09/2020 au 02/11/2020.

Article 2 – Modalités de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure et résidant en France Métropolitaine à l'exception des collaborateurs et des représentants des sociétés Toupret SA, SARL REPAWAY et Adicitiz SAS, ainsi qu'à toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception ou à la gestion du jeu, ainsi qu'aux membres de leur foyer sous peine d'élimination d'office.

La participation se fait sur le site internet de <https://www.jeu-toupret-magic.com/avec-toupret-cest-magic/>.

Une seule participation par personne (même prénom, même nom, même adresse email) pendant toute la durée du jeu est autorisée, sous peine de disqualification. Les personnes qui souhaitent participer au jeu doivent disposer d'un accès Internet et d'une adresse e-mail.

Toute tentative de participations multiples d'une personne physique avec des adresses mails ou postales différentes entraînera l'exclusion définitive de tous les participants identifiés et l'annulation immédiate de tout gain potentiellement obtenu durant le jeu. La participation est strictement nominative et le participant ne peut en aucun cas jouer pour le compte d'autres participants. Seules les participations dûment complétées seront prises en compte. Toute indication inexacte, illisible ou incomplète entraînera l'élimination automatique du participant.

La société organisatrice se réserve le droit de faire toutes les vérifications utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse des participants.

Article 3 – Durée du jeu-

Le jeu est organisé du 19/10/2020 au 02/11/2020 sur le site internet de <https://www.jeu-toupret-magic.com/avec-toupret-cest-magic/>.

Article 4 – Description du jeu-

Pour participer à ce jeu, il suffit de s'inscrire avec les données de nom, prénom et adresse email puis gratter l'ensemble du mur.

L'ensemble des informations communiquées dans ces champs doit être valide. Vous vous engagez donc à compléter de bonne foi le formulaire mis à votre disposition, en sachant que tout formulaire rempli de façon incomplète ou erronée, ne pourra être pris en compte et entraînera la nullité de la participation.

Toute participation par un autre moyen (téléphone, télécopie, courrier postal ou courrier électronique...) ne pourra être prise en compte.

Article 5 – Dotations

Ce jeu est doté de 5 dotations.

Lot 1 : Un Samsung Galaxy A41

Lot 2 à 5 : des kits Toupret Magic Rebouch.

La valeur totale des lots mis en jeu est d'environ 450 € TTC.

Les lots ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucune contre valeur en espèce, en échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de même valeur et de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne serait être engagée de ce fait.

Article 6 – Désignations des gagnants

Les gagnants du jeu seront désignés par un tirage au sort national avant le 31/12/2020.

Article 7 – Remise des lots

Les gagnants des lots seront contactés par email et recevront directement leur lot par courrier. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiqué lors de son inscription. De même, il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison notamment d'une adresse électronique ou postale invalide ou illisible. Les gagnants qui n'auraient pas reçu leur prix avant le XX doivent en informer la société organisatrice à l'adresse suivante : Toupret SA, 24 rue du 14 juillet, 91813 Corbeil-Essonnes Cedex, France.

Toupret SA ne saurait être tenue pour responsables en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par la société organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Article 8 – Application du présent règlement

L'organisateur se réserve la possibilité de proroger, de suspendre ou d'annuler purement et simplement le jeu. pour quelque raison que ce soit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement dans son intégralité.

Article 9 – Informatique et Libertés

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique. Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retiré du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 6 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du décret n°2005-1309 du 20 octobre 2005. Par conséquent, en application de la loi du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification concernant les données les concernant, en écrivant à l'adresse suivante : Toupret SA, 24 rue du 14 juillet, 91813 Corbeil-Essonnes Cedex, France. Ainsi, les participants peuvent exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques ou périmés.

Article 10 – Réclamation

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le 02/11/2020, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du jeu dont les coordonnées sont : Toupret SA, 24 rue du 14 juillet, 91813 Corbeil-Essonnes Cedex, France. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne pourra être prise en compte. Toupret SA sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

Article 11 – Responsabilité

La société organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler son opération à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants. Notamment, OPIC et adicitz déclinent toute responsabilité pour le cas où le site serait indisponible pendant toute la durée du jeu ou pour le cas où les données communiquées par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui saurait pas imputable. OPIC et adictiz. déclinent toute responsabilité en cas d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à internet, de la ligne téléphonique ou encore de tout autre incident technique lors ou après la connexion au site internet.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger, transférer ou valider des informations, les risques d'interruptions, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmissions sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. OPIC, adictiz et Toupret ne pourront être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet, notamment dus à des actes de malveillance externe, qui empêcherait le bon déroulement du jeu- . OPIC et adictiz ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne parviendraient pas à se connecter sur le site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement du réseau.

Toupret SA pourra annuler tout ou partie du jeu s'il apparait que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu- et/ou de la détermination des gagnants. En cas de fraude ou de tentative de fraudes de quelque nature que ce soit, Toupret SA se réserve le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de la faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des joueurs du fait des fraudes éventuellement commises.